

Répartition de l'instruction des Autorisations du droits des Sols (ADS) sur le territoire Métropolitain - 12/03/2018



 Commune autonome

Communes ayant signé une convention avec la métropole :

-  Service mutualisé
-  Conventions générales qui prévoient l'instruction des PC, DP et Cub par la métropole et l'instruction des Cua et des certificats de conformité par la commune
-  Conventions particulières qui prévoient l'instruction des PC et Cub par la métropole et l'instruction des DP, Cua et des certificats de conformité par la commune
-  Conventions particulières qui prévoient l'instruction des PC par la métropole et l'instruction des DP, CUa, CUB et des certificats de conformité par la commune

 Limite de pôle de proximité

 Limite communale

